



Appart au 15e et ascenseur en reparations une semaine.

Par **cagall**, le **17/08/2017** à **22:45**

Bonjour,

Une affiche dans l'immeuble m'annonce que l'ascenseur sera immobilisé pendant une semaine pour travaux.

J'ai un chien de 13 ans et, moi même, j'ai de l'arthrose aux genoux, je sors mon chien 4 fois par jour et là ce sera impossible, elle ne survivra pas. Le propriétaire peut-il me dédommager (prendre en charge un hôtel pour la semaine ?) ou est-ce vain de demander sachant que l'agence qui gère l'appartement ne m'a même pas informée et c est dans six semaines ?

Merci de votre aide.

Par **amajuris**, le **18/08/2017** à **10:20**

bonjour,

malheureusement les ascenseurs doivent être entretenus et s'il n'existe qu'un ascenseur dans votre immeuble, vous devrez utiliser les escaliers.

il existe une obligation d'entretien pour le propriétaire.

comme vous êtes prévenus, vous pouvez placer votre chien dans un chenil, le temps des travaux et également prendre des précautions pour vous.

je ne pense pas que les propriétaires des appartements vont payer l'hôtel et le restaurant à tous les locataires.

avant de louer un appartement dans un immeuble de 13 étages, il faut toujours prendre en compte que l'ascenseur peut tomber en panne et être immobilisé plusieurs jours s'il faut commander des pièces.

vous pouvez toujours exposer votre demande à votre propriétaire.

vous devriez chercher un logement au RDC.

Qu'en pensent les autres occupants ?

salutations

Par **cagall**, le **20/08/2017** à **12:15**

Bonjour,

Je suis arrivée dans ce logement au 15 ème parce que mon précédent bailleur à qui je louais au rdc voulait vendre(3 mois après signature du bail)et que je n avais que celui là sous la main.ce que pensent les autres?quasiment tous propriétaires...de plusieurs logements alors...

Par **amajuris**, le **21/08/2017** à **00:44**

le fait que l'ascenseur soit à l'arrêt pendant une semaine présentent les mêmes inconvénients pour les copropriétaires occupants que pour les locataires.

Par **Belinda94800**, le **01/09/2017** à **22:49**

Bonjour,

Je vis dans un appartement au 7e étage. Au mois d'août, l'ascenseur est tombé en panne et ce durant 15 jours. Revenant de vacances il fallait bien faire les courses sachant que j'ai 5 enfants à charge et les plus grands m'aidaient à monter les 7 étages avec les courses (charge lourdes). Cela a provoqué une hernie inguinale chez ma fille âgée de 12 ans, elle souffrait le martyre depuis le 15 août et a pu se faire opérer ce soir.

J'avais envoyé un mail à mon bailleur lui informant que cela était inadmissible de laisser un ascenseur en panne pendant 15 jours et lui ai expliqué ce que cela a provoqué chez ma fille.

De ce fait elle ne fera pas sa rentrée scolaire en même temps que les autres et interdiction de faire du sport pendant 1 mois alors qu'elle adore ça.

Puis je me retourner contre mon bailleur sachant cela et lui ayant bien stipulé que je payais des charges tous les mois pour l'ascenseur et là, 15 jours sans, c'est inadmissible. Une fois cela avait duré 3 semaines.

Merci.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **02/09/2017 à 08:21**

Bonjour, du moment que votre bailleur a fait les démarches pour faire réparer l'ascenseur, il va être difficile de le faire condamner surtout qu'il va falloir prouver la relation de cause à effet sur l'accident de votre fille, cordialement

Par **Tisuisse**, le **02/09/2017 à 08:52**

Bonjour,

Bien que le problème de votre fille ne soit pas anodin, le propriétaire et l'agence immobilière n'y sont pour rien. Pensez donc à tous ceux qui habitent dans des appartements anciens, non pourvu d'ascenseur (non obligatoires à l'époque) et logent au 5e voire au 6e étage de leur immeuble haussmannien ? c'est plusieurs fois par jour et toute l'année qu'ils montent et descendent le 5 ou 6 étages, à pied, courses au bout des bras. Votre problème n'est donc pas nouveau.

En ce qui concerne une panne, survenue au mois d'août alors que la majorité des entreprises sont fermées et que celles qui assurent la maintenance des ascenseurs ont un personnel réduit, il n'y a rien d'étonnant à ce que la remise en route demande 15 jours à 3 semaines, il n'y a pas qu'un seul ascenseur dans votre secteur, alors !!!!!

Par **amajuris**, le **02/09/2017 à 11:18**

bonjour,

une enfant de 12 ans peut monter 7 étages sans problème.

il est probable que, ce qui est arrivé à votre fille, provient de la charge trop lourde qu'elle a portée en montant les escaliers, et cela est de votre responsabilité et non celle de votre bailleur.

salutations